

*Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 4 septembre 2023*

### **À l'attention des parents des élèves de CM1 et de CM2**

Madame, Monsieur,

Depuis septembre 2017, la Commune Avenières Veyrins-Thuellin dispose d'un Conseil municipal enfants (CME). Plusieurs mandats se sont succédé depuis et l'année 2023 est celle du renouvellement pour une nouvelle période de deux ans.

La Charte de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants indique que « *les Conseils municipaux ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité.* »

Le CME a pour objectifs d'initier les enfants à la vie démocratique et à la citoyenneté, de favoriser leur participation et leur expression sur des sujets qui les concernent et de les former à la vie civique dans un souci d'intérêt général et de respect constant des autres.

Le CME est une assemblée de 20 membres au maximum composée d'élèves de CM1 et de CM2 domiciliés aux Avenières Veyrins-Thuellin. 14 membres seront élus au sein des écoles de Ciers, Buvin, Curtille et Veyrins-Thuellin et 6 membres représenteront les élèves scolarisés en dehors de la Commune ou à la maison.

Afin de garantir l'égalité au sein du Conseil municipal enfants, les candidats doivent se présenter en binôme paritaire. Une exception est consentie pour les élèves représentant leurs camarades scolarisés en dehors des quatre écoles communales.

Jusqu'à présent, les élèves intéressés déposaient candidature et étaient ensuite retenus sans élection. Cette année, dans l'esprit de la formation à la vie civique, l'équipe municipale souhaite que les membres du CME soient élus par leurs camarades. Une exception sera faite pour les élèves scolarisés à l'extérieur ou à la maison.

Le processus est donc le suivant :

- Les élèves intéressés font acte de candidature en déposant le formulaire au plus tard le 29 septembre 2023, soit en Mairie (à l'accueil ou par mail à [secretariat-maire@lesavenieres.fr](mailto:secretariat-maire@lesavenieres.fr)), soit à l'école.
- Une réunion d'information pour les élèves candidats et leurs parents sera organisée le samedi 7 octobre 2023.
- Une « campagne électorale » aura lieu au sein des écoles.
- Les élections seront organisées au sein des écoles ou en Mairie pendant le temps scolaire au mois d'octobre (sauf pour les élèves scolarisés à l'extérieur de la Commune ou à la maison).
- Le Conseil municipal délibèrera pour installer le nouveau CME en novembre.
- La première réunion aura lieu au mois de novembre.

Les jeunes élus participent chaque année avec beaucoup d'enthousiasme, mais aussi de sérieux, à la vie du Conseil Municipal des Enfants. C'est un vrai plaisir pour les adultes de la Commission citoyenneté, démocratie participative et jeunesse de les accompagner.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à assurance de ma sincère considération.

La Maire,  
Myriam BOITEUX

